MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

18 -12- 1994

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

YR

Ref.: JL../ 5198003 / Dossier pédagogique 1250

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
----- Unité de formation : INFORMATIQUE - CREATION ET RETOUCHE D'IMAGES
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 754710U31C1

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
---------- RUE DE VALENCIENNES,58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets (tél:02/238.86.54)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1.

1850-U-

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane du :

Pouvoir organisateur : Province du Hainaut

et se rapporte à l'établissement suivant :

ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
Route de Valenciennes, 58
7301 HORNU

n° matricule : 5.198.003

n° de téléphone : 065/78.59.41

Date et signature du représentant du P.O. subventionné
Le 6 octobre 1994

Le Directeur Général a.i.

H. GAUDRON.

2. Transmis en date du 19/10/94 par le réseau.

N. LOGNARD
J. FALCINELLI

O Communauté française
X Provincial et communal
O Libre confessionnel
O Libre non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 7547 10 U31 C1

INFORMATIQUE - CREATION ET RETOUCHE D'IMAGES

4. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de 1 page.

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 page.

6. Classement de l'unité de formation.

Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : Technique

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou de regroupement repris en annexe n°3 de 1 page.

8. Programme des cours : repris en annexe n°4 de 2 pages.

9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 de 1 page.

11. Horaire de l' unité de formation : Code : 754710 V31 C1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nb total de périodes
Informatique - Création et retouche d'images	CT	B	108
2. Part d'autonomie		P	12
	Total des périodes	V	120

12. Réservé au service d'inspection

A : Observation(s) du (des) inspectreur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique {annexe(s) éventuelle(s)}

Les critères servant à fixer le degré de maîtrise restent à préciser le 28/10/94.

AVIS FAVORABLE LE 03.12.94 moyennant mise à jour des dates ad es annexes

E. LAMOTTE

J. LISON INSPECTRICE

B. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : - 9 DEC. 1994

Signature :

J. Meunier
Conseiller Pédagogique

Annexe 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

A. Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social.

2. contribuer à rendre les personnes responsables dans leur apprentissage.

B. Finalités particulières de l'U.F.

Permettre aux étudiants de réaliser un document graphique de qualité professionnelle exploitable en animation.

Annexe 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis dans l'U.F., l'étudiant devra attester des connaissances suivantes :

- installer et configurer le logiciel graphique d'exploitation
- formater une disquette
- gérer des fichiers sur disques
- effectuer des copies de sauvegarde
- lancer et exécuter l'application
- échanger des données entre applications
- utiliser les principales commandes de base
- utiliser les outils d'aide

Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'U.F. :

"Informatique-logiciel graphique d'exploitation"

Annexe 3

REGROUPEMENTS - DEDOUBLEMENTS

Ne pas dépasser plus de deux apprenants par poste de travail.

Annexe 4

INFORMATIQUE-CREATION ET RETOUCHE D'IMAGES

PROGRAMME.

A l'issue de ce cours, les étudiants seront capables de créer et de construire un document graphique de qualité professionnelle et de l'utiliser dans une animation en intégrant des éléments tels que : photo, image de synthèse ou non, extrait de film vidéo, destinés au pré-presse; carte de visite, affiche, logo/texte, etc . et en utilisant tous documents à des finalités d'animation (court métrage 2 D, 3 D, texture, morphisme, définition des images, vidéo, cinéma, télévision, etc .)

Cet objectif sera poursuivi au travers de l'exploitation des points suivants :

- le vocabulaire, les fonctions, les outils
- le dessin d'objets
- l'enregistrement, le chargement, l'impression des graphiques
- la modification des contours et des contenus
- la saisie de textes et modifications
- la retouche de photos, d'images.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation les étudiants seront capables de :

- créer un document graphique artistique de qualité professionnelle;
- préparer leurs créations en vue de l'insertion dans une animation.

Le degré de maîtrise minimum sera considéré comme atteint dès que l'étudiant sera au moins capable, avec des finalités d'animation, de :

- construire un document graphique en intégrant un document photo;
- construire un document graphique en un intégrant une capture vidéo;
- construire un document graphique en utilisant une illustration de synthèse.

Annexe 6

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Un expert : personne reconnue comme spécialisée dans le domaine de la création d'images assistée par ordinateur